



## Recours contre un pc non affiché sur le terrain

Par **URBAMAG**, le **18/08/2008** à **17:58**

Bonjour,

Mon voisin souhaite construire une 3e maison sur son terrain nous privant ainsi que vue et d'ensoleillement et nous obligeant à supporter tous les désagrément dus à l'ouverture de chemin qu'il a fait pour déservir ses lots.

Nous avons appris que son PC avait été autorisé en avril mais il ne l'a jamais affiché sur le terrain. Il a du se douter que nous allions exercer un recours, il a donc mis en vente le terrain avec PC OK.

Pouvons-nous encore agir ?

merci pour votre réponse

Par **margot**, le **19/08/2008** à **10:48**

A partir du moment où le PC n'a pas été affiché, les délais de recours des tiers ne sont pas limités dans le temps. Vous pouvez donc tout à fait envisager un recours sur ce PC.

Par contre, les désagréments que vous évoquez sont plutôt du ressort des juridictions civiles et non administratives.